



République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

Compte-rendu de séance

Séance du 02 septembre 2019 à 20h30

L'an 2019 et le 02 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence M. FAUVEL Marc.

Présent(e)s : M. FAUVEL Marc, M. GAUDIN Xavier, M. LETORT Yoann, Mme GUILLEUX Monique, Mme MARTIN Bernadette, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. MARION Bertrand.

Absents excusés :

Mr LETORT Anthony.
Mme BASLÉ Marie-Pierre.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 26/08/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEUX Monique.

Avant d'ouvrir la séance M. Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- **Délibération** : Devis pour des travaux sur l'église.
- **Délibération** : Devis pour des travaux sur la maison rue de la Cour.

SOMMAIRE

- **Délibération** : Bibliothèque : Autorisation pour organiser une braderie pour la vente de livres d'occasion.
- **Délibération** : Avenant N° 1 concernant les honoraires du Cabinet LOUVEL dans le cadre de l'extension du CLSH.
- **Délibération** : Avenant N°2 à la convention du Service Commun Informatique de Vitré Communauté.
- **Délibération** : Adhésion au Service Commun « Délégué à la protection des données » proposé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.
- **Délibération** : Devis pour des travaux de réseau eau pluviale, curage et inspection caméra.

→ **2 D.I.A.**

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Délibération : Bibliothèque - Autorisation pour organiser une braderie pour la vente de livres d'occasions**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que suite au désherbage, la Commune propose d'organiser une vente de documents (livres et revues) lors d'une braderie de livres.

Il s'agit pour la bibliothèque de permettre au public d'acquérir à bas prix des documents destinés au pilon.

La date de cette manifestation reste à définir.

Les prix des documents sont fixés de la manière suivante :

- 0,50 € : livres jeunesse, livres de poche, revue
- 1 € : livres au format intermédiaire, bandes dessinées, lot de revues
- 2 € : beaux livres, grands formats

L'encaissement des recettes se fera par l'intermédiaire d'une régie de recettes temporaire, à cet effet un avenant sera pris à cette régie et le reversement s'effectuera par mandat sur une ligne budgétaire affectée au service bibliothèque.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'autoriser l'organisation d'une braderie pour la vente de livres d'occasion de la bibliothèque municipale,*
- *De valider les tarifs proposés,*
- *D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec ce dossier.*

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

⇒ **Délibération : Avenant N°1 concernant les honoraires du Cabinet LOUVEL dans le cadre de l'extension du Centre de Loisirs**

Mr Le Maire rappelle que par délibération en date du 15/07/2019, le Conseil Municipal a validé le montant prévisionnel des travaux au stade de l'APD pour l'extension du Centre de Loisirs. Le montant est estimé à 205 000.00 € H.T. au lieu des 200 000.00 € H.T. initialement prévu par le Cabinet Louvel.

De ce fait le montant du marché de maîtrise d'œuvre se voit également modifié :

⇒ Montant provisoire du marché de Maîtrise d'Oeuvre	20 000.00 € H.T.
⇒ Estimation initiale ayant servie à la définition du montant du marché provisoire	200 000.00 € H.T.
⇒ Montant prévisionnel des travaux au stade de l'APD	205 000.00 € H.T.
⇒ Taux de rémunération (mission de base : 10%)	10.00 %
⇒ D'où un montant du marché de Maîtrise d'œuvre	20 500.00 € H.T.

Les honoraires s'élèvent à 20 500.00 € H.T.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord à la majorité (1 abstension) pour ce nouveau montant d'honoraires.

⇒ **Délibération : Avenant N°2 à la convention du Service Commun Informatique de Vitré Communauté**

Vu le code général des collectivités (CGCT) et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 20 janvier 2017 validant le Schéma de Mutualisation de Vitré Communauté ;

Vu la délibération DC 2017-177 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2017 portant création du service commun informatique ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine en date du 09/04/2018 portant adhésion au service commun 'informatique' proposé par Vitré Communauté.

Vu la délibération DC 2018-205 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2018 portant actualisation de la convention de service commun 'Informatique'

Vu la délibération DC 2019_130 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2019 portant actualisation de la convention de service commun 'Informatique' – Avenant n°02

.....

Considérant que le service commun informatique a été mis en place par Vitré Communauté dès le 1^{er} octobre 2017 et que 21 communes, la Ville de Vitré et son CCAS, le SMICTOM et le SUPV y ont adhéré.

Considérant que 16 communes et 3 CCAS (portant des Ehpad, maison de retraite...) ont rejoint le service commun informatique à partir du 1^{er} janvier 2019 (avenant n°01)

Considérant que, depuis, la Commune de La Guerche-de-Bretagne doit s'adapter au départ de l'agent informaticien au sein de ses effectifs et souhaite rejoindre le Service Commun 'informatique' de Vitré Communauté.

Considérant que le présent avenant n°02 a pour objectif de redéfinir :

- les nouvelles modalités financières de partage de la charge de service commun
- l'impact sur les agents composant le service commun : un nouvel agent titulaire doit être affecté au fonctionnement du service commun 'informatique', avec un impact sur le montant global de la charge de service commun

Considérant que les modalités financières convenues sont les suivantes :

- charge pour les membres déjà adhérents sur une base équivalente à celle convenue dans la première version du dispositif
- charge pour La Guerche-de-Bretagne, nouvelle commune adhérente à un même niveau de participation (coût par an par hab.) que les 37 communes (hors Vitré) déjà adhérentes
- La communauté d'agglomération Vitré Communauté prenant à sa charge le différentiel entre :
 - ..la charge de service commun liée à l'intégration d'un agent titulaire supplémentaire et
 - ..la participation de la commune nouvelle adhérente.

Considérant que la participation au service commun fera l'objet d'une réfaction annuelle sur l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté aux communes ou de l'émission d'un titre de recettes aux autres établissements publics administratifs ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet d'avenant à la convention de Service Commun Informatique d'autoriser Le Maire à le signer ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

⇒ **Délibération : Adhésion au Service Commun « Délégué à la protection des données » proposé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Le Président de Vitré Communauté demande à chaque Communes de prendre connaissance de la proposition du CDG 35 dans le cadre de l'Adhésion au Service Commun « Délégué à la protection des données ».

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine propose un Service Commun « Délégué à la Protection des Données » qui a la vertu de mutualiser une expertise juridique et une ingénierie méthodologique pour engager les administrations des collectivités à se mettre au diapason de ces nouvelles obligations. Les agents devront être pleinement impliqués dans la prise en charge de ces fichiers numériques ou papier. Plusieurs solutions ont été réfléchies à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et le dispositif du CDG 35 a retenu leur attention.

L'offre du CDG35 permet de regrouper les Communes et EPCI autour des modalités suivantes :

- Adhésion de Vitré Communauté : sous réserve que les Communes membres de Vitré Communauté souhaitent adhérer en nombre.
- Adhésion de chaque Commune sur la base du volontariat, par une participation annuelle de 0.37 € par an par habitant.
- Dispositif conventionné pour 3 ans.
- Déclaration par chaque entité administrative du CDG35 comme « Délégué à la Protection des Données » sur le site CNIL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au Service Commun « délégué à la protection des données » et autorise Le Maire à signer la convention.

⇒ **Délibération : Devis pour travaux de réseau d'eau pluviale, curage et inspection caméra**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux d'hydrocurage et inspection caméra sur le réseau d'assainissement d'eau pluviale et présente le devis de l'entreprise SARP OUEST de Saint-Armel :

Intitulé de la prestation	Prix unitaire
Amené / repli – 2 équipes	200,00
Hydrocurage réseau – Taux horaire	159,00
Inspection caméra sur réseau – Taux horaire	110,00
Edition et fourniture rapport caméra	50,00

Traitement des déchets :

Désignation	Conditionnement	CED	Tarifs (TGAP incluse)
Sable et boues de curage	VRAC	20 03 03	130,00 € HT / Tonne

Remarques : Accès nécessaire au chantier

Ces prix s'entendent hors taxes, TVA en sus au taux actuellement en vigueur : 20%

Délai d'intervention : A définir conjointement / Validité du devis : 2 mois

Règlement : Règlement à 30 J date de facturation

L'établissement d'un plan de prévention reste à la charge du site des travaux, validé conjointement avant tout début des travaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise SARP OUEST et autorise Mr Le Maire à le signer.

⇒ **Délibération : Devis pour travaux sur église**

Mr Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des travaux de réfection sont nécessaires sur l'église et présente 2 devis :

ENTREPRISE GODELOUP DROUYE	ENTREPRISE TOURNEUX
11 693,84 € H.T. (14 032,61 € T.T.C.)	21 910,17 € H.T. (29 292,20 € T.T.C.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise GODELOUP DROUYÉ pour un montant de 11 693.84 € H.T.

⇒ **Délibération : Devis pour des travaux sur la maison Rue de Cour**

Mr Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que des travaux de réfection sont nécessaires sur la maison Rue de la Cour et présente le devis de l'entreprise COLLERAIS de Vitré

Emmanuel Collerais

BP30329

35500 Vitré

siret52132750200022codeape4399C

061919119

Mairie de st jean sur vilaine

35220 st jean sur vilaine

à l'intention de Mr le maire.

Fait le 2/08/2019 à Montreuil sous pérouse

DEVIS

Prestations de services

Maison la cour

Fenetre en facade et déposer grille de défense y compris reposer	380,00€
étayage déposer pierres en jambages et reposit pierres	1150,00€
démolition en facade et reposit de maconnerie	480,00€
valeur total	2010,00€

TVA non applicable article 293B du cgi.

:

Après avoir pris connaissance du devis, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise COLLERAIS de Vitré.

⇒ **D.I.A.**

La Commune a été saisie de 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- Un bien est situé 10, rue de la Cour, cadastré section A, d'une superficie de 629 m².
- Un bien est situé 1, rue de la Ville en Bois, cadastré Section A N° 1046, 1346, 1347 d'une superficie de 665 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les 2 biens mentionnés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Des travaux vont être à prévoir pour le nouvel arrêt de car au lieu-dit « La Cocherie ».
- Sécurité Bourg : pose de « Baliroad » Rue Léonard de Vinci, Rue Eric Tabarly, Allée de la Porterie et Place de l'Eglise.
- B.A.V. près du terrain des sports : Problèmes d'incivisme
- Parking près du terrain des sports : Alerte des riverains sur le stationnement de car et de camions.
- Des travaux vont être à prévoir pour le nouvel arrêt de car au lieu-dit « La Cocherie ».
- Eclairage public : les horaires ont été modifiées :
 - Le matin : 6h15.
 - Le soir : 20h00.
- Réunion le 12 septembre à 18h00 : appel d'offre pour le CLSH.
- Réunion le 16 septembre à 20h30 : retour appel d'offres dans le cadre de la révision du P.L.U.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 23 septembre 2019 à 20h30